



APPEL DE SOUMISSION

SERVICES DE DÉNEIGEMENT – entrées et accès piétonniers

RFP# 2026-09

UNIVERSITÉ DE HEARST
CAMPUS DE KAPUSKASING

28 août 2026

Campus
de Hearst

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0
705 372-1781

Campus
de Kapuskasing

75, rue Queen
Kapuskasing (Ontario) P5N 1H5
705 335-2626

Campus
de Timmins

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8
705 267-2144

1 800 877-1781
info@uhearst.ca
uhearst.ca

I. CONTEXTE

L'Université de Hearst souhaite retenir les services d'une entreprise ou d'un particulier qualifié pour :

- **Le déneigement des entrées et accès piétonniers pour le site suivant :**
 - o 75, rue Queen, Kapuskasing

II. OBJECTIF DE LA DEMANDE

La présente demande vise à sélectionner un prestataire fiable, disponible et expérimenté, capable d'assurer un service de déneigement régulier et de maintenir les entrées et les accès piétonniers sécuritaires durant la saison hivernale.

III. PORTÉE DU SERVICE

3.1. Entretien hivernal (déneigement)

Le fournisseur devra :

- o Déneiger les entrées et accès piétonniers;
- o Assurer un service rapide et adapté aux conditions météorologiques;
- o Épandre du sel, du sable ou tout autre abrasif approprié lorsque les conditions le requièrent;
- o Porter une attention particulière aux conditions de glace, de verglas et de neige compactée;
- o Maintenir les entrées et les accès piétonniers sécuritaires en tout temps, dans la mesure des conditions météorologiques;
- o Maintenir un registre des interventions (log) indiquant notamment la date, l'heure du déneigement et, le cas échéant, l'heure du sablage ou de l'épandage d'abrasif;
- o Aviser l'Université de Hearst de toute situation particulière pouvant compromettre la sécurité des usagers ou nécessiter une intervention supplémentaire.

IV. DURÉE DU CONTRAT

- Durée initiale : un (1) an
- Possibilité de renouvellement pour deux années (2) additionnelles d'un (1) an chacune, pour un total potentiel de trois (3) ans
- Les renouvellements seront à la discrétion de l'Université de Hearst et seront notamment fondés sur:
 - o la qualité des services rendus;
 - o le respect des conditions contractuelles;

- la capacité du fournisseur à répondre aux besoins de l'Université;
- la compétitivité des prix.

L'Université de Hearst se réserve le droit de ne pas exercer les options de renouvellement si les conditions ne sont pas jugées satisfaisantes.

V. EXIGENCES DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit :

- Démontrer une expérience pertinente dans la prestation de services similaires;
- Posséder l'équipement requis pour effectuer les travaux de façon sécuritaire et efficace;
- Être disponible et réactif en fonction des conditions climatiques;
- Fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 5 000 000 \$ par occurrence;
- Fournir une preuve d'inscription valide à la CSPAAT;
- Fournir des références, lorsque disponibles.

VI. CONTENU DE LA PROPOSITION

La proposition doit inclure :

- Une présentation du soumissionnaire (entreprise ou particulier);
- Une description de son expérience pertinente;
- Une description de l'équipement qui sera utilisé pour effectuer les travaux;
- Les coordonnées complètes du soumissionnaire;
- Les références pertinentes, le cas échéant;
- Toute information additionnelle jugée pertinente.

VII. TARIFICATION

Le soumissionnaire doit fournir une tarification détaillée pour chacune des années prévues au contrat :

- Année 1 : _____ \$
- Année 2 : _____ \$
- Année 3 : _____ \$

Ajustement des prix :

Les prix soumis pour les années optionnelles doivent être :

- soit fermes pour la durée du contrat;

- soit accompagnées d'une méthode d'ajustement clairement définie, précisant notamment le pourcentage maximal d'augmentation applicable annuellement.

L'Université de Hearst se réserve le droit de ne pas exercer les options de renouvellement si les conditions, y compris les modalités tarifaires, ne sont pas jugées satisfaisantes.

VIII. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants

<u>Critère</u>	<u>Pondération</u>
L'expérience et les qualifications	15 points
La qualité et la clarté de l'offre	15 points
La capacité de répondre rapidement aux besoins	20 points
La compétitivité des prix	45 points
Les références, le cas échéant	5 points

L'Université de Hearst se réserve le droit de considérer l'ensemble des critères dans le choix du fournisseur.

IX. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les propositions doivent être soumises par courrier électronique au plus tard à 12 h le 23 septembre 2026 à :

Chantal Pelletier
Gestionnaire des immeubles et des infrastructures
Université de Hearst
immeuble@uhearst.ca

Toute proposition reçue après la date et l'heure limites pourrait être considérée comme non conforme et être rejetée.

X. CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'Université de Hearst se réserve le droit de rejeter toute proposition, en tout ou en partie, et de ne pas retenir le plus bas soumissionnaire.
- Aucun engagement ne sera pris envers un soumissionnaire tant qu'un contrat dûment signé entre les deux parties n'aura pas été conclu.
- L'Université de Hearst se réserve le droit de demander des clarifications ou des précisions concernant une proposition soumise.

- Des entrevues pourraient être demandées à certains soumissionnaires afin de permettre à l'Université de mieux évaluer leur capacité à répondre aux exigences de la présente demande.
- Le soumissionnaire est responsable de s'assurer que sa proposition est complète et conforme à toutes les exigences énoncées dans la présente demande.
- L'Université de Hearst se réserve le droit d'annuler la présente demande de soumissions, en tout temps, sans obligation envers les soumissionnaires.